

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 15 février 2010, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers M<sup>me</sup> Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le Conseil au complet sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée : Le greffier M. Jean St-Antoine.

### Est aussi présente :

La directrice générale et greffière par intérim M<sup>me</sup> Manon Bernard agissant à titre de secrétaire de la séance.

## 10-02-089 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 15 février 2010 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point 18.9 « Adoption / Règlement n°1489-01 / Règlement modifiant le Règlement n°1489 / Traitement des élus municipaux »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2010

### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 4. AFFAIRES DU CONSEIL

4.3 Fondation de la Maison Trestler / Acquisition d'une portion du chemin de la Commune / Remboursement des frais supplémentaires

4.4 Société de sauvegarde de la mémoire de Félix Leclerc à Vaudreuil-Dorion / Souper bénéfique

4.5 Union des municipalités du Québec / Assises annuelles 2010

4.6 Association de fibromyalgie et du syndrome de fatigue chronique de Vaudreuil-Soulanges / Aide financière

### 5. GREFFE

5.1 Règlements d'emprunt n<sup>os</sup> 1431-01, 1541, 1574, 1575, 1576 et 1585 / Dépôt des certificats des résultats de la procédure d'enregistrement

5.2 Modification de la résolution 10-02-056 / Date erronée

### 6. TRÉSORERIE

6.1 Amendement / Règlement n° 1496 / Agrandissement de l'aréna

### 7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Mouvements de personnel

7.2 Service des ressources humaines / Emplois d'été Canada 2010

7.3 Service action communautaire / Attribution de poste / Agent de bureau 2

- 7.4 Service des arts et de la culture / Attribution de poste / Aide-commis
- 7.5 Régime complémentaire de retraite / Transfert de droits
- 7.6 Direction générale / Embauche / Directeur général adjoint
- 7.7 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Lettre d'entente / Horaire de travail / Inspecteur et coordonnateur en environnement

## **8. COMMUNICATIONS**

## **9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE**

## **10. ARTS ET CULTURE**

## **11. ACTION COMMUNAUTAIRE**

- 11.1 Club de badminton Badclub junior de Vaudreuil-Dorion / M<sup>mes</sup> Camille Lefebvre et Mireille Denis / Aide financière
- 11.2 Tournoi provincial de hockey mineur / Demande de commandite

## **12. PROTECTION PUBLIQUE**

## **13. TRAVAUX PUBLICS**

- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-12 / Fourniture d'une surfaceuse à glace
- 13.2 Tournoi de hockey annuel – Édition 2010 / Association des Travaux Publics d'Amérique

## **14. EAUX**

## **15. SERVICES TECHNIQUES**

- 15.1 Protection milieux humides / Secteur des Grands compositeurs
- 15.2 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels de laboratoire géotechnique / Règlement n° 1574
- 15.3 Ordres de changement n<sup>os</sup> 22, 23 et 24 / Agrandissement de l'aréna / Règlement n° 1496
- 15.4 Ordres de changement n<sup>os</sup> 1, 2, 3 et 4 / Services municipaux / Partie de l'avenue Marier / Règlement n° 1546
- 15.5 Ordres de changement n<sup>os</sup> 1, 2 et 3 / Élargissement du boulevard de la Gare / Règlement n° 1503
- 15.6 Mandat / Aménagement d'un bassin de sédimentation / Cours d'eau Décharge de Saint-Lazare
- 15.7 Adjudication de contrat / Services professionnels / Préparation plans et devis / Aménagement de parcs / Règlement n° 1585

## **16. URBANISME**

- 16.1 Groupe immobilier Berry inc. / Acquiescement à jugement

## **17. ENVIRONNEMENT**

## **18. RÉGLEMENTATION**

- 18.1 Avis de motion / Règlement n° 1587 / Création programme d'aide financière / Couches hygiéniques réutilisables
- 18.2 Avis de motion / Règlement n° 1270-28 / Changement d'affectation / Lot 4 564 445 / Intersection du boulevard de la Gare et rue Elmer-Lach / Commerce urbain (C-U)
- 18.3 Adoption projet / Règlement n° 1270-28 / Changement d'affectation / Lot 4 564 445 / Intersection du boulevard de la Gare et rue Elmer-Lach / Commerce urbain (C-U)
- 18.4 Avis de motion / Règlement n° 1275-132 / Création zone C3-454 / Centre multidisciplinaire / Lot projeté 4 564 445
- 18.5 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-132 / Création zone C3-454 / Centre multidisciplinaire / Lot projeté 4 564 445

- 18.6 Adoption second projet / Règlement n° 1275-130 / Agrandissement zone communautaire / Zone P3-349
- 18.7 Adoption / Règlement n° 1566-01 / Règlement modifiant le Règlement n° 1566 / Nuisances
- 18.8 Adoption / Règlement n° 1581 / Préparation plans et devis, surveillance des travaux, honoraires professionnels, travaux de prolongement de l'égout sanitaire et travaux connexes / Partie du chemin de l'Anse
- 18.10 Adoption / Règlement n° 1275-129 / Modification zones H1-411, H1-445, H1-446, H1-447, H1-449 et H1-451 / Hauteur maximale des habitations unifamiliales
- 18.11 Règlement n° 1270-27 / Modification résolution 10-02-074 / Report de l'assemblée publique de consultation

**19. DIRECTION GÉNÉRALE**

- 19.1 Autorisation de la directrice générale

**20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS**

**21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE**

**22. LEVÉE DE LA SÉANCE .**

« ADOPTÉE »

**10-02-090 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2010 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

**10-02-091 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**10-02-092 FONDATION DE LA MAISON TRESTLER / ACQUISITION D'UNE PORTION DU CHEMIN DE LA COMMUNE / REMBOURSEMENT DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES**

CONSIDÉRANT le remboursement des frais encourus pour l'acquisition d'une portion du chemin de la Commune à la résolution 09-10-739;

CONSIDÉRANT la facture supplémentaire de Legault Trudeau inc., arpenteurs-géomètres pour les frais encourus par l'acquisition d'une portion du chemin de la Commune;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de verser à la Fondation de la Maison Trestler un montant supplémentaire de huit cent seize (816 \$), taxes applicables non comprises, en guise de remboursement des frais encourus pour l'acquisition d'une portion du chemin de la Commune, le tout tel que demandé par M<sup>me</sup> Louise LeBlond Vallée dans sa correspondance, accompagnée des pièces justificatives, du 18 janvier 2010;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-51-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-02-093 SOCIÉTÉ DE SAUVEGARDE DE LA MÉMOIRE DE FÉLIX LECLERC À VAUDREUIL-DORION / SOUPER BÉNÉFICE**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au souper bénéfice organisé par la Société de sauvegarde de la mémoire de Félix Leclerc à Vaudreuil-Dorion (SSMFL);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de six (6) billets au montant de cent dollars (100 \$) chacun pour le souper-bénéfice organisé par la SSMFL qui aura lieu le 10 mars 2010 au restaurant Olivia.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-02-094 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / ASSISES ANNUELLES 2010**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'inscription et la participation de tous les membres du Conseil ainsi que de la directrice générale, aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se dérouleront au Centre des congrès de Québec, du 13 au 15 mai 2010;

QUE le Conseil municipal accepte de défrayer le coût d'inscription au montant approximatif de huit cent quarante dollars (840 \$) par délégué, taxes applicables non comprises;

QUE les dépenses réellement encourues par les délégués à cette fin leur soient remboursées sur présentation d'un état accompagné des pièces justificatives;

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-110-00-454 et 02-130-00-454;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-02-095 ASSOCIATION DE FIBROMYALGIE ET DU SYNDROME DE FATIGUE CHRONIQUE DE VAUDREUIL-SOULANGES / AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par l'Association de fibromyalgie et du syndrome de fatigue chronique de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de deux cents dollars (200 \$) soit versé à l'Association de fibromyalgie et du syndrome de fatigue chronique de Vaudreuil-Soulanges à titre d'aide financière;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-02-096 RÈGLEMENTS D'EMPRUNT N<sup>OS</sup> 1431-01, 1541, 1574, 1575, 1576 ET 1585 / DÉPÔT DES CERTIFICATS DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale et greffière par intérim dépose copie des certificats des résultats de la procédure d'enregistrement, tenue le 15 février 2010, pour les règlements suivants :

- Règlement n<sup>o</sup> 1431-01;
- Règlement n<sup>o</sup> 1541;
- Règlement n<sup>o</sup> 1574;
- Règlement n<sup>o</sup> 1575;
- Règlement n<sup>o</sup> 1576;
- Règlement n<sup>o</sup> 1585.

**« ADOPTÉE »**

**10-02-097 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 10-02-056 / DATE ERRONÉE**

CONSIDÉRANT que la date apparaissant à la résolution 10-02-056 est erronée;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit corrigée la date 19 janvier 2010 pour le 25 janvier 2010 dans le paragraphe de la résolution 10-02-056.

**« ADOPTÉE »**

**10-02-098 AMENDEMENT / RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 1496 / AGRANDISSEMENT DE L'ARÉNA**

CONSIDÉRANT le Règlement n<sup>o</sup> 1496 autorisant des dépenses et un emprunt de dix millions quatre cent quatre-vingt mille dollars (10 480 000 \$);

CONSIDÉRANT la résolution 09-05-376 qui accorde à Pomerleau le volet 2 du contrat en spécifiant que l'excédent de coût prévu d'un million de dollars (1 000 000 \$) soit financé par le surplus accumulé affecté;

CONSIDÉRANT qu'il ne sera pas nécessaire de financer l'excédent de coût par le surplus car la Ville a obtenu ultérieurement la confirmation d'une aide financière importante;

CONSIDÉRANT que le Règlement n<sup>o</sup> 1496 doit être amendé afin d'augmenter le montant de la dépense autorisée;

CONSIDÉRANT que cette modification peut se faire par résolution car l'objet du Règlement n'est pas modifié et que celle-ci n'aura pas pour effet d'augmenter la charge des contribuables;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'article 2 du Règlement n<sup>o</sup> 1496 soit modifié afin de remplacer le montant de dix millions quatre cent quatre-vingt mille dollars (10 480 000 \$) par onze millions quatre cent quatre-vingt mille dollars (11 480 000 \$);

QUE l'article 3 du Règlement n<sup>o</sup> 1496 soit modifié en ajoutant à la fin du paragraphe :  
« ainsi qu'une aide financière du programme Fonds Chantiers Canada-Québec »;

QUE copie de la présente soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

**« ADOPTÉE »**

**10-02-099      MOUVEMENTS DE PERSONNEL**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise et ratifie la liste de mouvements de personnel datée du 1<sup>er</sup> février 2010.

« ADOPTÉE »

**10-02-100      SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES / EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2010**

CONSIDÉRANT le programme du gouvernement fédéral « Emplois d'été Canada 2010 » en vertu duquel des subventions salariales sont accordées aux employeurs pour permettre la création d'emplois d'été destinés aux étudiants âgés entre 15 et 30 ans inclusivement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite se prévaloir des subventions salariales du programme « Emplois d'été Canada 2010;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion accepte la responsabilité du projet « Emplois d'été Canada 2010 » et que la directrice générale, M<sup>me</sup> Manon Bernard, soit autorisée à soumettre une demande dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada 2010 » pour l'embauche d'étudiants – saison estivale 2010, et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à cette fin.

« ADOPTÉE »

**10-02-101      SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / ATTRIBUTION DE POSTE / AGENT DE BUREAU 2**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 3 février 2010;

CONSIDÉRANT l'évaluation du rendement et la recommandation positive de M. Denis Ladouceur, directeur du Service action communautaire;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte d'attribuer le poste d'agent de bureau 2 régulier à temps plein (35 heures) à M<sup>me</sup> Marie-Michèle Séguin et ce, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 7 - échelon 2); le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

ET QUE des félicitations soient adressées à M<sup>me</sup> Séguin.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-02-102      SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / ATTRIBUTION DE POSTE / AIDE-COMMIS**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 3 février 2010;

CONSIDÉRANT l'évaluation du rendement et la recommandation positive de M. Michel Vallée, directeur du Service des arts et de la culture;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte d'attribuer le poste d'aide-commis (préparation matérielle) régulier à temps plein (35 heures) à M<sup>me</sup> Mireille Tessier et ce, à compter du 15 février 2010, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 2 - échelon 5); le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

ET QUE des félicitations soient adressées à M<sup>me</sup> Tessier;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

#### **10-02-103 RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE / TRANSFERT DE DROITS**

CONSIDÉRANT la cessation de service de l'employée portant le numéro 153 en date du 26 février 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines en date du 3 février 2010 concernant le transfert de droits dans un contexte d'insolvabilité du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE conformément à l'article 146 de la Loi sur les régimes complémentaires du Québec, le Conseil municipal s'engage à verser à la Caisse de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion la somme de six mille cinq cent sept dollars et dix-neuf cents (6 507,19 \$) afin de permettre l'acquittement intégral des droits payables pour la participante numéro d'employé 153 et ce, en date du 26 février 2010.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-210;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

#### **10-02-104 DIRECTION GÉNÉRALE / EMBAUCHE / DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise, par la présente, l'embauche de M. Martin Houde, à titre de directeur général adjoint de la Ville de Vaudreuil-Dorion, sur une base contractuelle et ce, à compter du 15 février 2010;

QUE le maire, M. Guy Pilon, et la directrice générale, M<sup>me</sup> Manon Bernard, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à intervenir entre M. Martin Houde et la Ville et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ces nouvelles fonctions soient adressés à M. Houde.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-02-105 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE /  
LETTRE D'ENTENTE / HORAIRE DE TRAVAIL / INSPECTEUR ET  
COORDONNATEUR EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT la création des postes d'inspecteur et de coordonnateur en environnement;

CONSIDÉRANT que les besoins variables du Service du développement et de l'aménagement du territoire – Division environnement requièrent une souplesse au niveau de l'horaire de travail de l'inspecteur et du coordonnateur en environnement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise M. Guy Pilon, maire, M<sup>mes</sup> Manon Bernard, directrice générale et Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 1432 quant à l'horaire de travail de l'inspecteur et du coordonnateur en environnement.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-02-106 CLUB DE BADMINTON BADCLUB JUNIOR DE VAUDREUIL-DORION /  
M<sup>MES</sup> CAMILLE LEFEBVRE ET MIREILLE DENIS / AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT que M<sup>mes</sup> Camille Lefebvre et Mireille Denis, résidentes de la Ville de Vaudreuil-Dorion, sont membres du club de badminton Badclub junior de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que ces athlètes de haut niveau en badminton participeront à un camp de perfectionnement en Chine à l'été 2010;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cinq cents dollars (500 \$) par athlète soit versé au club de badminton Badclub junior de Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière pour Mmes Camille Lefebvre et Mireille Denis pour leur participation à un camp de perfectionnement de badminton qui se tiendra en Chine à l'été 2010;

QUE ce montant sera versé sur présentation d'une preuve de participation à l'événement susdit;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-21-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-02-107 TOURNOI PROVINCIAL DE HOCKEY MINEUR / DEMANDE DE COMMANDITE**

CONSIDÉRANT que la tenue du tournoi provincial de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion sert de levée de fonds aux activités de l'Association du Hockey Mineur de Vaudreuil-Dorion (AHMVD) et dont les surplus sont directement tributaires des commanditaires impliqués;

CONSIDÉRANT que la requête de l'AHMVD pour la commandite d'un item souvenir du tournoi a été analysée et recommandée par le Comité loisirs;



Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal octroie un montant de deux mille quatre cent soixante-quinze dollars (2 475 \$) à l'Association de Hockey Mineur de Vaudreuil-Dorion pour la commandite d'un item souvenir du tournoi provincial de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion qui se déroulera du 27 mars au 13 avril 2010;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-30-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-02-108 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-12 / FOURNITURE D'UNE SURFACEUSE À GLACE**

CONSIDÉRANT que suite à une demande de soumission par voie publique pour la fourniture d'une surfaceuse à glace, une (1) soumission a été reçue et ouverte le 3 février 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-10-12;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par Robert Boileau inc., 1425, rue Pitfield, Saint-Laurent (Québec), H4S 1G3, pour la fourniture d'une surfaceuse, au coût de cent quatorze mille deux cents dollars (114 200 \$), taxes applicables non comprises, le tout conformément aux termes et modalités énoncés au document d'appel d'offres n° 401-110-10-12;

QUE le Conseil municipal accepte le contrat d'entretien de deux (2) ans au montant de quatre mille quatre cent trente-cinq dollars (4 435 \$), taxes applicables non comprises, le tout conformément aux termes et modalités énoncés au document d'appel d'offres n° 401-110-10-12;

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 03-200-00-725 et 02-701-30-525;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-02-109 TOURNOI DE HOCKEY ANNUEL – ÉDITION 2010 / ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D'AMÉRIQUE**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise l'inscription et la participation de l'équipe de hockey de la Ville de Vaudreuil-Dorion au tournoi de hockey annuel de l'Association des Travaux Publics d'Amérique qui se tiendra du 8 au 11 avril 2010 à Montréal-Est;

QUE le Conseil municipal accepte de défrayer les frais d'inscription au montant de trois cent soixante-quinze dollars (375 \$), taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-160-00-447;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-02-110 PROTECTION MILIEUX HUMIDES / SECTEUR DES GRANDS COMPOSITEURS**

CONSIDÉRANT les constructions des rues et maisons unifamiliales prévues dans le projet domiciliaire - secteur des Grands compositeurs;

CONSIDÉRANT les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) concernant les milieux humides existants sur les lots 3 856 913 et 4 397 464 et de compenser 19 440 m<sup>2</sup> en totalité ailleurs sur le milieu terrestre;

CONSIDÉRANT la caractérisation écologique du secteur de compensation projeté le long de la rivière Quinchien produite par la firme Genivar en décembre 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à la Division urbanisme du Service du développement et de l'aménagement du territoire de protéger officiellement à titre de zone de conservation les terrains étudiés par la firme Genivar le long de la rivière Quinchien étant les lots 3 252 205, 3 274 194, 4 160 722, 4 418 483, 4 418 485, 3 899 921, 3 466 375 et 2 871 502 du cadastre du Québec, totalisant une superficie approximative de 20 500 m<sup>2</sup>;

De cette superficie, 19 440 m<sup>2</sup> serait en compensation pour les zones humides existantes sur une partie des lots 3 856 913 et 4 397 464 du cadastre du Québec pour les projets domiciliaires, secteur des Grands compositeurs;

Il est entendu que le résidu approximatif, c'est-à-dire 1 100 m<sup>2</sup>, sera mis en réserve pour une future compensation d'une zone humide existante ailleurs sur le territoire.

« ADOPTÉE »

**10-02-111 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE GÉOTECHNIQUE / RÈGLEMENT N° 1574**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres n° 202-110-1574-05 de services professionnels de laboratoire géotechnique pour les travaux de pavage, bordures, éclairage et travaux connexes des rues du Ruisselet, des Cascades, des Rapides et de la Rivière, le tout préparé par le Service technique.

« ADOPTÉE »

**10-02-112 ORDRES DE CHANGEMENT N<sup>OS</sup> 22, 23 ET 24 / AGRANDISSEMENT DE L'ARÉNA / RÈGLEMENT N° 1496**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve les ordres de changement n<sup>OS</sup> 22, 23 et 24 reliés au projet « Agrandissement de l'aréna – Règlement n° 1496 » totalisant un montant de cent soixante et un mille cinq cent cinquante-cinq dollars et trente-six cents (161 555,36 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1496.

« ADOPTÉE »

**10-02-113 ORDRES DE CHANGEMENT N<sup>OS</sup> 1, 2, 3 ET 4 / SERVICES MUNICIPAUX / PARTIE DE L'AVENUE MARIER / RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 1546**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve les ordres de changement n<sup>OS</sup> 1, 2, 3 et 4 reliés au projet « Services municipaux sur une partie de l'avenue Marier – Règlement n<sup>O</sup> 1546 » totalisant un montant de vingt-six mille deux cent quatre-vingt-cinq dollars et quatre-vingt-cinq cents (26 285,85 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n<sup>O</sup> 1546.

« ADOPTÉE »

**10-02-114 ORDRES DE CHANGEMENT N<sup>OS</sup> 1, 2 ET 3 / ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD DE LA GARE / RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 1503**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve les ordres de changement n<sup>OS</sup> 1, 2 et 3 reliés au projet « Élargissement du boulevard de la Gare – Règlement n<sup>O</sup> 1503 » totalisant un montant de trois cent quatre-vingt-sept mille quatre-vingt-dix-huit dollars et soixante-quinze cents (387 098,75 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n<sup>O</sup> 1503.

« ADOPTÉE »

**10-02-115 MANDAT / AMÉNAGEMENT D'UN BASSIN DE SÉDIMENTATION / COURS D'EAU DÉCHARGE DE SAINT-LAZARE**

CONSIDÉRANT qu'il est impératif de mandater la firme BMI Experts Conseils inc. pour préparer la demande auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) dans le but d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'aménagement d'un bassin de sédimentation sur le cours d'eau Décharge de Saint-Lazare;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit autoriser par résolution la firme BMI Experts Conseils inc. à signer pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à la firme BMI Experts Conseils inc. afin de préparer la demande dans le but d'obtenir un certificat d'autorisation du MDDEP;

QUE le Conseil municipal autorise M. Gilles F. Bolduc, ingénieur de la firme BMI Experts Conseils inc. à représenter la Ville de Vaudreuil-Dorion auprès du MDDEP afin de signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-460-00-411;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-02-116 ADJUDICATION DE CONTRAT / SERVICES PROFESSIONNELS / PRÉPARATION PLANS ET DEVIS / AMÉNAGEMENT DE PARCS / RÈGLEMENT N° 1585**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres régionalisé pour services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction, en vue d'aménager le parc des Géraniums ainsi qu'un jeu d'eau dans le parc Bel-Air et la poursuite des travaux d'aménagement des parcs des Siffleurs, Aurèle-Joliat et Côte-Double, trois (3) soumissions ont été reçues, au plus tard à 10 h, le 4 février 2010;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 4 février 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Genivar, 89, boulevard Don Quichotte, bureau 9, L'Île-Perrot (Québec), J7V 6X2, pour les services professionnels précités et ce, pour un montant totalisant cent quarante mille dollars (140 000 \$), taxes applicables non comprises, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 202-110-1585-01;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1585.

« ADOPTÉE »

**10-02-117 GROUPE IMMOBILIER BERRY INC. / ACQUIESCEMENT À JUGEMENT**

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion et le Groupe immobilier Berry inc. ont convenu de signer une transaction par laquelle Groupe immobilier Berry s'engage à signer un acquiescement à jugement tel que présenté par les avocats Dufresne Hébert Comeau en date du 2 février 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise M<sup>me</sup> Manon Bernard, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville, une transaction à intervenir entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le Groupe immobilier Berry inc.

« ADOPTÉE »

**10-02-118 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1587 / CRÉATION PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE / COUCHES HYGIÉNIQUES RÉUTILISABLES**

La conseillère Madame Guylène Duplessis donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, elle présentera, pour adoption, un règlement décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à promouvoir l'achat et l'utilisation de couches hygiéniques réutilisables.

**10-02-119 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1270-28 / CHANGEMENT D'AFFECTATION / LOT 4 564 445 / INTERSECTION DU BOULEVARD DE LA GARE ET RUE ELMER-LACH / COMMERCE URBAIN (C-U)**

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de changer l'affectation Commerce urbain (C-U) pour le lot projeté 4 564 445 sis à l'intersection du boulevard de la Gare et de la rue Elmer-Lach pour l'affectation Commerce artériel (C-A).

**10-02-120 ADOPTION PROJET / RÈGLEMENT N° 1270-28 / CHANGEMENT D'AFFECTATION / LOT 4 564 445 / INTERSECTION DU BOULEVARD DE LA GARE ET RUE ELMER-LACH / COMMERCE URBAIN (C-U)**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1270-28 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de changer l'affectation Commerce urbain (C-U) pour le lot projeté 4 564 445 sis à l'intersection du boulevard de la Gare et de la rue Elmer-Lach pour l'affectation Commerce artériel (C-A). »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 15 mars 2010 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

**« ADOPTÉE »**

**10-02-121 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-132 / CRÉATION ZONE C3-454 / CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE / LOT PROJETÉ 4 564 445**

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de créer la zone C3-454 pour autoriser un centre multidisciplinaire sur le lot projeté 4 564 445 à l'intersection du boulevard de la Gare et de la rue Elmer-Lach.

**10-02-122 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-132 / CRÉATION ZONE C3-454 / CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE / LOT PROJETÉ 4 564 445**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-132 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de créer la zone C3-454 pour autoriser un centre multidisciplinaire sur le lot projeté 4 564 445 à l'intersection du boulevard de la Gare et de la rue Elmer-Lach »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 1<sup>er</sup> mars 2010 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce premier projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

**« ADOPTÉE »**

**10-02-123 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-130 / AGRANDISSEMENT ZONE COMMUNAUTAIRE / ZONE P3-349**

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 1<sup>er</sup> février 2010 un premier projet de règlement portant le n° 1275-130 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 15 février 2010 à 19 h;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-130 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'agrandir la zone communautaire P3-349 à même une partie de la zone résidentielle H1-347 pour y inclure le lot 1 675 330 »,

soit adopté;

QUE le greffier publie les avis requis en pareil cas;

ET QU'avis soit aussi donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

**10-02-124 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1566-01 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1566 / NUISANCES**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1566-01 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1566-01 intitulé :

« Règlement n° 1566-01 modifiant le Règlement sur les nuisances n° 1566 (RMH 450) ».

« ADOPTÉE »

**10-02-125 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1581 / PRÉPARATION PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX, HONORAIRES PROFESSIONNELS, TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE ET TRAVAUX CONNEXES / PARTIE DU CHEMIN DE L'ANSE**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1581 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1581 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de prolongement de l'égout sanitaire incluant tous les travaux connexes d'une partie du chemin de l'Anse en décrétant un emprunt de cent quarante-neuf mille dollars (149 000 \$) à ces fins ».

« ADOPTÉE »

**10-02-126 ADOPTION / REGLEMENT N° 1275-129 / MODIFICATION ZONES H1-411, H1-445, H1-446, H1-447, H1-449 ET H1-451 / HAUTEUR MAXIMALE DES HABITATIONS UNIFAMILIALES**

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 21 décembre 2009 un projet de règlement portant le n° 1275-129;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 18 janvier 2010 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-129 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-129 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les zones H1-411, H1-445, H1-446, H1-447, H1-449 et H1-451 visées audit règlement dans le but de porter à 9,50 mètres la hauteur maximale des habitations unifamiliales ».

« ADOPTÉE »

**10-02-127 RÈGLEMENT N° 1270-27 / MODIFICATION RÉSOLUTION 10-02-074 / REPORT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

CONSIDÉRANT la résolution 10-02-074 prévoyant la tenue d'une assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement n° 1270-27;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reporter la tenue de cette assemblée;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement n° 1270-27 prévue le 15 février 2010 soit reportée au 1<sup>er</sup> mars 2010.

« ADOPTÉE »

**10-02-128 AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

D'entériner l'autorisation accordée par la directrice générale, M<sup>me</sup> Manon Bernard, savoir :

- Installation d'une bannière par Les Scouts de Vaudreuil-Dorion parallèlement à la clôture du Canadien Pacifique.

« ADOPTÉE »

**10-02-129 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**10-02-130 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**10-02-131 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 20 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Manon Bernard, directrice générale et  
greffière par intérim